

# **Mémoire du Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEJAT)**

Présenté au Centre de services scolaire de l'Harricana (CSSH)

## **Modification des ordres d'enseignement de l'école de Barraute**



**sejat**

Syndicat de l'enseignement  
de la Jamésie et de l'Abitibi-  
Témiscamingue (FSE-CSQ)

Déposé le 23 mars 2026

## **Mémoire du Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue**

### **Modification des ordres d'enseignement de l'école de Barraute**

Le SEJAT est une organisation syndicale représentant les 3500 enseignants sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Jamésie. 339 de ceux-ci œuvrent à l'Harricana, dont près d'une trentaine à Barraute. Bien que les intérêts socioéconomiques de nos membres soient notre raison d'être, nous sommes également grandement préoccupés par les services à l'élève et par la dévitalisation des communautés excentrées.

Ainsi, nous avons été préoccupés à l'annonce des changements des ordres d'organisation des écoles de cette municipalité. Et bien que nous ayons bénéficié d'une rencontre de présentation aux côtés des autres syndicats, nous demeurons perplexes. Le document fourni nous apporte de nombreuses questions. De plus, des informations contradictoires circulent et arrivent à nous. Celles-ci émaneraient toutes de personnes issues du CSS, mais ne semblent écrites nulle part.

Non seulement notre but est d'éclaircir le brouillard entourant les modifications, mais également de faire en sorte que le personnel enseignant soit réellement consulté, ainsi que tous les acteurs de l'école et du milieu, sans qu'aucun scénario ne soit écarté, ce qui n'est pas le cas dans la situation actuelle. Nous sommes d'avis que des scénarios alternatifs mériteraient d'être analysés.

### **Changement socioéconomique**

Nous sommes tout à fait conscients que le fait de glisser au 7<sup>e</sup> rang décile entraîne des conséquences importantes dans l'organisation scolaire vue la hausse des ratios en plus de diminuer significativement le financement en soutien aux milieux défavorisés.

Ce changement ne découle bien sûr pas du CSSH. Sachez que nous faisons depuis décembre des représentations afin de bonifier cette façon de faire. Les écarts de richesse ne cessent de s'agrandir, ce qui fait que les milieux dans les derniers rangs déciles ont des besoins de plus en plus importants. Ce travail d'influence sera de longue haleine, mais il s'agit d'une lutte que nous tenons à mener.

### **Organisation scolaire**

#### Préscolaire

Le Ministère invite les centres de services scolaires à éviter une composition de classe qui mettrait les enfants de 4 ans en trop grande minorité. S'ajoute aux contraintes qu'un minimum de 3 enfants de 4 ans doivent se retrouver dans chacun des groupes. L'organisation

projetée mène forcément à une minorité pour les 4 ans. De plus, peu importe la répartition des élèves, il y aura dépassement.

Il nous apparaît donc nécessaire d'ouvrir une 3<sup>e</sup> classe de préscolaire afin de respecter les règles de formation de groupes et les recommandations ministérielles. Il est nécessaire de rappeler l'importance de l'intervention précoce. Bien que l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur ne figure plus dans les deux derniers rangs déciles des milieux socioéconomiques, les besoins de la clientèle demeurent les mêmes et il serait donc judicieux d'éviter de remplir à pleine capacité les groupes, et encore plus d'éviter les dépassements.

Différents scénarios possibles :

	Scénario 1	Scénario 2
Groupe 1	6 élèves de 4 ans	6 élèves de 4 ans 4 élèves de 5 ans
Groupe 2	15 élèves de 5 ans	13 élèves de 5 ans
Groupe 3	15 élèves de 5 ans	13 élèves de 5 ans

### Primaire

Nous saluons l'effort fait dans la formation des groupes pour le primaire. L'organisation projetée est celle qui nous semble la plus optimale en tenant compte de l'adaptation nécessaire à la suite des changements de ratios.

### **Demande et offre éducative**

Pourquoi le *Tableau 2* et l'ensemble de la section qui y est rattachée ne fait-il pas plutôt mention des réels changements d'école plutôt que des demandes? L'utilisation des demandes porte à confusion. En effet, à notre connaissance, les changements d'école effectifs seraient nettement moins élevés que les demandes initiales et ressembleraient à la moyenne. Il n'y aurait donc pas de hausse marquée contrairement à ce qui est écrit.

À notre avis, cette donnée concernant le nombre de demandes pour 2025-2026 doit être remise dans son contexte étant donné que c'était la première année scolaire avec l'interdiction de la pratique du déboulage. À partir du moment où les solutions ont été mises en place, le nombre de changements est revenu dans la norme des années précédentes, tout comme le nombre de demandes pour 2026-2027.

Ce choix a-t-il été fait uniquement à l'effet de mener les lecteurs à la conclusion souhaitée par le CSSH? Il est difficile de le voir autrement.

Tableau 2 : Nombre de demandes de changement d'école de 2022 à 2027

Année	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Élève	4	7	2	19	4*

\*Données non officielles en date du 4 février 2026

## Limitation des parcours au secondaire

Il s'agit d'un enjeu important, nous le comprenons bien. Cependant, les chiffres présentés au tableau 5 avec les élèves ayant fait l'option scientifique à l'éducation des adultes sont très satisfaisants, avec un taux de réussite à 100% à l'exception de l'année 22-23 où un élève sur deux a réussi. Le résultat aurait-il été différent à l'École secondaire d'Amos? Le CEA est-il en mesure de poursuivre cette offre?

Tableau 5– Réussite des élèves option scientifique aux adultes – CEA La Passerelle

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Élèves	1	0	3	1	2	2	0	4	1
Réussite	1	0	3	1	2	1	0	4	N/D

De plus, il est mentionné que les solutions alternatives testées avaient donné des résultats variables et insuffisants. Encore une fois, ces données seraient utiles à l'élaboration solutions.

### L'arrêt du déboulage

Nous sommes conscients que l'arrêt du déboulage combiné à l'obligation d'offrir les deux parcours de mathématiques et de sciences constitue un défi de plus grande envergure pour une petite école. Des solutions existent, des exemples se vivent au quotidien sur le territoire de la région.

Toutefois, pour faire une analyse juste de ces solutions, il nous apparaît primordial de nous appuyer sur des données complètes, ce que ne nous permettent pas les chiffres présentés.

En effet, les données semblent erronées. Les élèves qui recommencent une 4<sup>e</sup> secondaire ne figurent pas dans le calcul. Il serait tout de même étonnant que l'ensemble de ceux-ci quittent pour l'École secondaire d'Amos ou bien qu'ils quittent l'école. Le même constat s'applique pour la 5<sup>e</sup> secondaire. À moins que le taux de succès ne soit de 100%. Ce que nous n'avons pas comme information.

De ce que nous comprenons :

#### Secondaire 4

10 élèves qui arrivent de la 3<sup>e</sup> secondaire + potentiellement 6 qui restent en 4<sup>e</sup> secondaire

#### Secondaire 5

3 élèves qui arrivent de la 4<sup>e</sup> secondaire + potentiellement ceux qui reprennent la 5<sup>e</sup> secondaire

Aussi, dans la projection, il semble complètement exclu que des élèves chevauchent deux niveaux (par exemple du français de 4<sup>e</sup> secondaire et le reste des matières en 5<sup>e</sup>). Des solutions alternatives ont-elles été évaluées pour offrir cette possibilité? Si oui, lesquelles et pourquoi n'ont-elles pas été retenues?

## **La capacité du CSSH à attirer et retenir des enseignantes légalement qualifiées à Barraute**

Dans sa présentation, le CSSH évoque la difficulté à attirer des enseignantes et des enseignants légalement qualifiés dans la communauté. Premièrement, nous recevons toujours une telle affirmation avec une certaine circonspection car elle présume que l'enseignante NLQ pose un risque pour la réussite des élèves auxquels elle enseigne. À ce sujet, nous avons des réserves. Est-ce que le SEJAT souhaite que toutes les enseignantes et tous les enseignants soient détenteurs d'un brevet ? Assurément, mais cette posture ne signifie en rien que nous acceptons le postulat que tente de faire miroiter le CSSH dans ses présentations.

Par ailleurs, la difficulté d'attirer et de retenir dans les écoles excentrées des enseignantes et des enseignants détenteurs de brevet est une réalité bien présente dans nos petits milieux plus éloignés. Toutefois, nous signalons respectueusement que le CSSH n'a pas mis en place de solutions à cette difficulté telles que le paiement d'incitatifs financiers pour les enseignantes et les enseignants domiciliés dans la ville centre et qui se déplacent quotidiennement vers Barraute, comme le CSSOB le fait pour les communautés de Senneterre, de Rivière-Héva et de Cadillac.

### **Hypothèses d'organisation scolaire**

La présentation du CSS laisse croire que seuls deux scénarios existent. Et encore, puisque les énoncés précédents les scénarios ne servent qu'à soutenir un argumentaire tendant à démontrer la complexité du maintien du statu quo. Non seulement on se retrouve face à un faux dilemme, mais la présentation mène à une seule conclusion possible. Il aurait été plus transparent de présenter d'autres scénarios pour tendre à une réelle consultation.

### **Scénario 2 : Le changement des ordres d'enseignement**

#### Pour le 3<sup>e</sup> cycle du primaire

Il est évoqué que cela permettrait de créer trois tâches complètes (éducation physique et anglais). Or, cet argument nous apparaît totalement non fondé. Que le groupe du primaire soit à NDSC ou à Natagan, le CSSH devra tout de même constituer une tâche de 20,5h/semaine avec l'enseignante titulaire laissant ainsi 4,5h/semaine pour l'enseignement des spécialités du primaire. Que les élèves de 5e et 6e année soient dans une bâtisse ou l'autre ne change rien au besoin en personnel enseignant.

Toutefois, le fait de transférer tous les élèves de secondaire 4 et 5 à Amos représente au bas mot la perte de deux groupes d'élèves pour Natagan. Ceci signifie, toute proportion gardée, que la direction aura besoin de 3 enseignantes de moins en équivalent temps plein. Difficile de voir dans cette mathématique élémentaire que ce scénario génère un plus grand nombre de tâches complètes. L'école de Barraute, composée de deux établissements, conservera le même nombre d'élèves préscolaire-primaire et moins d'élèves du secondaire. Difficile de concevoir que ceci permette de générer plus de tâches d'enseignantes complètes.

Le document fait également mention de financement supplémentaire par le fait que des groupes du primaire passent à l'école secondaire. Toutefois, l'école primaire et l'école secondaire, bien que 2 bâtiments distincts, ne sont-ils pas déjà considérés comme un seul et même établissement aux yeux du Ministère? Ainsi, comment peut-on considérer qu'il y a création d'un groupe si ce groupe ne fait que changer de bâtiment?

Aussi, lors d'échanges que nous avons eus avec des représentants du CSSH, on nous a affirmé que c'était la présence d'élèves de niveau primaire qui fréquenteraient une école secondaire qui générerait une nouvelle enveloppe prévue à cette fin. Outre le fait qu'il s'agisse du même établissement, nous avons cherché, en vain, la source de ce financement nouveau et inattendu. Nous n'avons pas obtenu plus de détails à ce sujet de la part du CSSH.

### **Le processus de consultation**

Les tribunaux ont énoncé à plusieurs reprises quels sont les éléments de base qui constituent une véritable consultation. Encore récemment, l'arbitre de grief Christian Brunelle en faisait une synthèse dans une décision récente (SAE 8861, Commission scolaire Marie-Victorin et Syndicat de Champlain, 2015, arbitre Christian Brunelle). Pour être valide, une consultation doit impérativement présenter les critères cumulatifs suivants :

- 1.** L'information pertinente à la consultation doit être fournie aux personnes intéressées par la consultation et, au besoin, elles doivent pouvoir obtenir des informations additionnelles ;
- 2.** Un laps de temps raisonnable doit être accordé aux personnes consultées pour prendre connaissance de l'information fournie, leur permettant ainsi de se faire une opinion sur l'objet de la consultation ;
- 3.** La consultation doit permettre aux personnes consultées d'exposer leurs points de vue afin qu'ils soient considérés avant qu'une décision ne soit prise.<sup>1</sup>

À la lumière de ces enseignements, la situation présente ne correspond pas à cette définition et ne rencontre aucun des trois critères.

A notre avis, le processus de consultation entrepris par le CSSH le 23 février 2026 laisse une drôle d'impression. Le 23 février, le Conseil d'administration forme un comité d'analyse et, dès le lendemain, le dossier est présenté à la sous-ministre avec information à la députée de l'Assemblée nationale. Non seulement le document de présentation est tendancieux

comme nous l'avons exposé plus haut mais il nous apparaît évident que les autorités du CSSH ont misé sur le temps court pour laisser le moins de temps possible aux acteurs de faire leur analyse propres, de valider ou invalider les informations transmises et effectuer la recherche pour des solutions alternatives.

Qui plus est, nous remarquons que le CSSH a présenté des données concernant les différentes proportions d'élèves de l'école de Barraute selon le niveau de risque d'échec mais sans présenter les mêmes données pour les élèves du secondaire à Amos ou encore un comparatif provincial. Lorsqu'un citoyen a demandé de voir ces comparables, la directrice générale a répondu que les situations ne pouvaient pas se comparer étant donné la taille plus grande de la clientèle. À notre avis, cet argument est non fondé puisque les données concernant une population de 200 élèves à Amos devraient être encore plus statistiquement significatives. En éludant ces données concernant les élèves de l'école secondaire d'Amos, le CSSH fait le choix délibéré de ne présenter qu'un aspect de la situation, et ne permet pas aux lecteurs d'en faire une appréciation juste. Aussi, cela laisse présumer que ces élèves réussiraient davantage à Amos. Sur quelles bases?

En somme, la consultation apparaît cosmétique puisque la décision semble déjà prise.

## **Conclusion**

Nous sommes tout à fait conscients que le CSSH a toute la latitude pour agir comme bon lui semble dans ce dossier et que nous n'avons aucune prise syndicale. Nous sommes toutefois persuadés que nous, à titre de représentants du personnel enseignants, pourrions être des forces complémentaires dans la recherche de solutions si on nous en laissait l'occasion.

Le syndicalisme que nous exerçons se veut de solutions. Nous aurions grandement préféré contribuer par l'élaboration de scénarios alternatifs pour la situation exposée. Toutefois, le temps imparti ni l'insuffisance d'informations ne nous ont permis de le faire en pouvant consulter, en amont, nos propres membres concernant les nouvelles contraintes liées à l'interdiction de la pratique du déboulage de même que les pratiques possibles pour offrir les deux parcours en mathématiques et en sciences. Ainsi, nous souhaiterions obtenir réponses à nos questions pour ensuite consulter les membres afin de proposer des options constructives et viables.

## **RECOMMANDATIONS**

### Pour l'année scolaire 2026-2027

1. À défaut d'avoir le temps d'évaluer et de mettre en place l'une ou l'autre des propositions des enseignants : maintien du statu quo.
2. Dans tous les cas, élaborer une organisation scolaire respectueuse des nouveaux ratios, plus particulièrement pour le préscolaire où il nous apparaît incontournable

d'ouvrir une 3<sup>e</sup> classe afin de respecter à la fois les ratios et les recommandations ministérielles propres au préscolaire 4 ans.

Pour les années à venir

1. Reporter d'une année scolaire l'implantation de tout changement relatif aux déplacements d'élèves.
2. Tenir, au cours de l'année scolaire 26-27, un véritable processus de consultation en fournissant les informations requises, le temps requis et la possibilité de contribuer à la décision finale.
3. Présenter davantage de scénarios que deux options, dont le statu quo, notamment en évaluant des solutions alternatives concernant la diversification des parcours et pour le chevauchement de 2 niveaux pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire.